

# Installations nucléaires de Flamanville

## INB 108, 109 et 167

L'article 2.8.1. de l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (arrêté dit « INB ») dispose que « l'exploitant définit les modalités permettant à toute personne :

- d'accéder aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant ou conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables ;
- d'obtenir la transmission des informations mentionnées à l'article L. 125-10 du code de l'environnement.

Ces modalités sont publiées sur un site internet choisi par l'exploitant, mises à jour périodiquement et transmises pour information à la commission locale d'information. ».

### 1. Accès aux informations rendues publiques à l'initiative de l'exploitant :

Les informations rendues publiques à l'initiative des installations nucléaires de Flamanville sont :

Intitulé	Comment l'obtenir ?
<b>Rapport sur la sûreté nucléaire et la radioprotection des installations</b> du site de Flamanville (ex « rapport TSN ») – édition 2013	Sur demande auprès de : Mission communication du CNPE de Flamanville : 02 33 78 70 15 Mission communication du chantier EPR Flamanville 3 : 02 33 78 59 93 Téléchargeable sur : <a href="http://www.flamanville.edf.com">www.flamanville.edf.com</a> / <a href="http://www.epr-flamanville.edf.com">www.epr-flamanville.edf.com</a>
<b>Dossiers de presse</b> relatifs aux INB 108, 109 et 167	Sur demande / Téléchargeable sur : <a href="http://www.flamanville.edf.com">www.flamanville.edf.com</a> / <a href="http://www.epr-flamanville.edf.com">www.epr-flamanville.edf.com</a>
<b>Lettres d'information externes :</b> - <b>Grand Angle</b> et <b>Grand Angle +</b> relatives aux INB 108 et 109 - <b>Lettre externe mensuelle</b> relative au chantier de construction de l'EPR (INB167)	Sur demande / Téléchargeable sur : <a href="http://www.flamanville.edf.com">www.flamanville.edf.com</a> / <a href="http://www.epr-flamanville.edf.com">www.epr-flamanville.edf.com</a>
<b>Données environnementales relatives aux INB 108 et 109</b> , publiées tous les mois dans la lettre externe Grand Angle	Sur demande / consultables sur <a href="http://www.flamanville.edf.com">www.flamanville.edf.com</a>
Rapport préliminaire de sûreté du Réacteur EPR (INB 167)	Sur demande / consultable sur <a href="http://www.epr-flamanville.edf.com">www.epr-flamanville.edf.com</a>

### 2. Autres demandes, en particulier l'accès aux informations rendues publiques par l'exploitant conformément aux dispositions législatives ou réglementaires qui lui sont applicables et les demandes relevant de l'article L. 125-10 du code de l'environnement :

*Pour obtenir de telles informations, une demande écrite devra être envoyée à par mail. La demande devra spécifier le type d'information demandée. La réponse sera apportée dans les délais fixés par la législation et réglementation en vigueur.*

Pour les informations relatives aux **INB 108 et 109** (Flamanville 1&2) : [communication-fla@edf.fr](mailto:communication-fla@edf.fr)

Pour les informations relatives à l'**INB 167** (Flamanville 3 et chantier EPR) : [ep rflamanville3@edf.fr](mailto:ep rflamanville3@edf.fr)

### 3. Publication sur internet des modalités définies dans le cadre de l'art. 2.8.1. sur internet et leur communication à la commission locale d'information (CLI) :

*La présente fiche fera l'objet, une fois par an, d'une diffusion au président de la CLI.*